



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de CHF 405'000.-- TTC pour la
réhabilitation des vestiaires existants et la construction de deux nouveaux
vestiaires-douches pour le terrain des Forges

(du 22 février 2007)

**AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

D'entrée de cause, le Conseil communal tient à réaffirmer l'importance qu'il accorde à la place du sport dans la vie de la cité et la ferme volonté qui est la sienne de concrétiser dans la durée les intentions qu'il a fixées dans le programme de législature 2004-2008, adopté par votre Autorité le 21 mars 2005. Sur le plan des infrastructures, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes avant d'envisager des constructions nouvelles. Ces intentions du Conseil communal ont également pu être largement débattues devant votre Conseil lorsque ce dernier a pris acte du rapport de politique sportive en août 2006. Relevons que la réhabilitation et l'agrandissement des vestiaires des Forges figure dans les priorités en matière d'infrastructures que le Conseil communal a fixé dans ce rapport.

Il faut encore rappeler ici que cette demande de réhabilitation et d'agrandissement des vestiaires du terrain des Forges est pendante depuis une dizaine d'années. Il s'agit d'un équipement particulièrement vétuste et saturé qui ne répond plus aux normes d'hygiène habituellement admises. Outre l'état de vétusté et une très longue attente, c'est également parce

que ce projet répond à la volonté du Conseil communal d'améliorer les infrastructures publiques à disposition de la population du quartier des Forges qu'il est le seul à avoir été finalement retenu en matières sportives lors des choix effectués pour les investissements 2007.

Vestiaires et terrain des Forges

Le terrain des Forges et les vestiaires sont à disposition du FC le Parc depuis 1965. Au fil des années, de nombreuses réfections ont été entreprises afin que le FC le Parc dispose d'installations correctes pour faire évoluer ses 11 équipes dans les différents championnats.

C'est en 1982 que votre Conseil accordait un crédit de CHF 345'000.-- pour la transformation du terrain de football des Forges en un terrain en terre battue. Depuis près de 25 ans ce terrain a été utilisé journalièrement par les écoles et les footballeurs. Il est à signaler que le FC le Parc n'a pratiquement jamais dû renvoyer un match pour mauvaises conditions météorologiques.

Durant de nombreuses années, nous sommes parvenus à concilier les besoins des équipes de football, surtout durant les week-ends, en matière de vestiaires. En effet, les vestiaires de la halle de gymnastique étaient mis à disposition lorsque 3 voire 4 matches se disputaient successivement. Malheureusement, il n'est plus possible depuis quelque temps déjà de pratiquer de la sorte car les halles sont louées fréquemment durant les week-ends. En conséquence cela ne permet plus de libérer les vestiaires des écoles au profit des footballeurs.

Après plus de 40 ans d'intenses utilisations, les 2 vestiaires-douches à disposition du FC le Parc sont dans un triste état et méritent un assainissement complet. Il s'agit à ce jour des installations qui, depuis la rénovation des vestiaires du terrain du Patinage, sont incontestablement les plus dégradées. Les membres de la commission des sports ont pu s'en convaincre lors d'une visite des installations sportives. Malgré la bonne volonté des équipes du service d'entretien des bâtiments, il n'est plus possible de modifier ces installations sans tout reprendre de fond en comble.

Dans le but de doter le FC le Parc (11 équipes) d'installations répondant aux normes en vigueur, nous avons étudié la création de deux vestiaires supplémentaires situés au-dessus des vestiaires actuels à l'angle Nord/Ouest des halles de gymnastique.

Lors de l'élaboration de la planification financière 2007, nous avons prévu également une demande de crédit de CHF 1'300'000.-- pour le remplacement du terrain en terre battue par un revêtement de gazon synthétique. Malheureusement, au vu de la situation financière de la Ville, nous avons été contraints de renoncer à cet investissement pourtant

nécessaire et à le reporter sur 2008, à condition toutefois que la halle Volta ne se réalise pas cette année-là, auquel cas la demande de crédit serait à nouveau reportée à 2009.

Descriptifs techniques des travaux envisagés

Nous vous présentons le projet en l'état, étant entendu qu'un accord de principe a d'ores et déjà été accordé par le bureau des permis de construire et qu'il ne devrait pas poser de problème majeur à la Commission d'urbanisme qui sera très prochainement consultée.

- L'agrandissement en surélévation des vestiaires existants est prévu avec une ossature légère en bois.
- Toiture plate en panneau "Marin" avec isolation en verre cellulaire, étanchéité en lé mono couche.
- Façades ventilées en Eternit, de même aspect que l'agrandissement du collège en 2002, avec isolation thermique.
- Fenêtres en PVC, durables dans des locaux humides et faciles d'entretien.
- Le doublage intérieur des façades sera réalisé avec un matériel léger, résistant à l'humidité, revêtu de carrelage pour les douches. Les galandages intérieurs seront en briques, avec une finition synthétique lavable, pour tous les locaux autres que les douches.
- Faux-plafonds métalliques partout.
- Carrelage sur tous les sols (antidérapant).
- Le chauffage est assuré par radiateurs. Une ventilation mécanique est prévue pour les locaux borgnes.
- Les appareils sanitaires envisagés sont en inox, résistants et faciles à entretenir.
- L'équipement des vestiaires, bancs et patères, est prévu.
- Les anciens vestiaires seront assainis et la plupart des équipements sanitaires et électriques changés.
- Il est également prévu dans cette demande de crédit de reprendre le drainage situé en façade nord. Au fil des ans ce drainage s'est saturé et est devenu inefficace, les locaux techniques et la salle d'haltérophilie situés en sous-sol du bâtiment sont également insalubres du fait de l'inétanchéité de cette partie de mur enterrée. De la moisissure est apparue et des odeurs désagréables stagnent dans ces locaux.

Les travaux seront conduits, comme cela a été le cas pour le remplacement des installations techniques de la Patinoire des Mélèzes, par l'Intendance des bâtiments.

Coûts :

Agrandissement des vestiaires :

CFC 11	Travaux préparatoires	CHF	15'800.--
CFC 21	Gros-oeuvre 1	CHF	155'910.--
CFC 22	Gros-oeuvre 2	CHF	48'680.--
CFC 23	Installations électriques	CHF	16'728.--
CFC 24	Chauffage + ventilation	CHF	19'517.--
CFC 25	Installations sanitaires	CHF	26'952.--
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	CHF	28'810.--
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	CHF	33'927.--
CFC 29	Honoraires architecte (interne)	CHF	15'000.--
	Honoraires ingénieur	CHF	6'000.--
CFC 50	Frais secondaires	CHF	3'000.--
	Divers et imprévus	CHF	6'000.--
	Total brut	CHF	376'324.--
	TVA 7,6 %	CHF	28'601.--
	Total TTC	CHF	404'925.--
	Total arrondi	CHF	405'000.--

Une demande de subvention sera adressée au fonds cantonal des sports pour la réalisation de ces vestiaires.

Conséquences sur les finances

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- amortissement : CHF 405'000.-- * 5.50 % (taux moyen)
(total de l'investissement * taux) CHF 22'275.--
- intérêts à 3.80% (taux moyen des emprunts ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 7'695.--

soit une charge annuelle moyenne de **CHF 29'970.--**

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune, car ce sont les utilisateurs qui effectuent l'entretien courant. Le service de conciergerie de la Ville n'intervient que ponctuellement. Cela ne nécessitera qu'une adaptation mineure du cahier des charges de conciergerie.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Aucun.

Éléments relatifs au développement durable

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence ici le FC Le Parc, par la réhabilitation des infrastructures qui permettent l'exercice du sport, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

Préavis de la Commission des sports

La commission des sports sera saisie du présent rapport lors de sa séance du 6 mars 2007.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à bien vouloir voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexe : Plans

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 405'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation des vestiaires existants et la construction de deux nouveaux vestiaires-douches pour le terrain des Forges.

Article 2.- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 5.50 %.

Article 3.- Les subventions éventuelles viendront en diminution du présent crédit.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:

Alain Parel

Le Secrétaire:

Fabien Fivaz

